

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC14

présenté par

Mme Genevard, M. Descoeur, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel, Mme Louwagie,
Mme Périgault, M. Cordier, Mme Bonnet, M. Brigand, M. Kamardine, Mme Gruet, M. Bazin,
M. Di Filippo, M. Neuder, Mme Valentin, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Duby-Muller,
M. Boucard et M. Dubois

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« , à la préservation de la production alimentaire nationale et à la performance économique des exploitations agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte international marqué par des crises mettant en jeu la sécurité et la souveraineté alimentaires nationales, les politiques publiques d'orientation et de formation en matière agricole conduites par l'État, les régions et les collectivités territoriales doivent prendre en compte l'impératif de performance économique et la préservation de la production alimentaire nationale. Cet amendement permet que la préservation de la production agricole nationale figure parmi les champs stratégiques concernés par un effort de recherche et d'innovation, afin d'assurer que les connaissances diffusées aux agriculteurs, notamment lors des projets d'installation, incluent la performance économique des exploitations et l'objectif de production alimentaire nationale, en lien avec la transition agroécologique et climatique de l'agriculture et de l'alimentation.